COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE

REUNION DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021

Le 29 septembre 2021, à 16 heures 40, les membres de la commission permanente, dûment convoqués par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Assemblée de Corse, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI, vice-président de l'Assemblée de Corse,

Mmes, MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA et Christelle COMBETTE,

Sont présents en teams :

Mme Julia TIBERI et M. Laurent MARCANGELI.

Sont absents et représentés :

Mme Nadine NIVAGGIONI, vice-présidente de l'Assemblée de Corse, par Mme Danielle ANTONINI,
M. Jean BIANCUCCI par M. Hyacinthe VANNI,
Mme Valérie BOZZI par M. Laurent MARCANGELI,
M. Jean-Martin MONDOLONI par Mme Christelle COMBETTE,

Assistent à la réunion :

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse, Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive, Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive, Mme Flora MATTEI, conseillère exécutive, M. Julien PAOLINI, conseiller exécutif, M. Alex VINCIGUERRA, conseiller exécutif.

La présente réunion se déroule en mode mixte.

Mme MAUPERTUIS, présidente de l'Assemblée de Corse, demande à M. VANNI de procéder à l'appel nominal. A l'issue, elle constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Il est 16 heures 40.

1- Rapport n° 326 portant adoption du règlement de formation des membres de l'Assemblée de Corse et du conseil exécutif

La présidente de l'Assemblée de Corse rapporte.

M. BENEDETTI demande si les attachés de groupes sont autorisés à participer aux formations.

La présidente MAUPERTUIS précise que cette éventualité n'est pas envisageable dans l'immédiat. Cependant, des propositions en ce sens seront faites dans le cadre des moyens alloués aux groupes politiques. Elle évoque également les carrières de ces collaborateurs particuliers pour lesquels aucune perspective n'existe dans l'immédiat. Elle entend formuler des propositions. Des informations seront fournies lors de la session de l'Assemblée de Corse sur ces questions.

Au nom du **conseil exécutif de Corse**, **le président SIMEONI** émet un avis favorable.

Elle met aux voix le rapport. Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0

ABS.: 0

NP:0

- 2- Rapport n° 310 portant proposition de modification du dispositif « Structuration et accompagnement de la filière du Transport Routier de Voyageurs (TRV) » en application des dispositions de l'article L.4422-26 du code général des collectivités territoriales
- M. VINCIGUERRA, président de l'Agence de Développement Economique de la Corse, présente le rapport.

Il est fait état de l'avis favorable de la CFF.

M. BENEDETTI indique qu'il est d'accord sur le contenu du rapport considéré s'agissant du fond. Il formule cependant deux observations. D'une part, il considère qu'une limite d'âge est nécessaire. D'autre part, il émet des réserves sur les véhicules mis en circulation entre 2001 à 2005 de catégorie 5 qui continuent d'être utilisés malgré leur vétusté. Dans nombre de pays limitrophes, ceux-ci ne sont plus autorisés à rouler.

Le président du conseil exécutif de Corse précise que cette remarque a été faite aux professionnels dans le cadre d'une réunion. L'introduction de modifications au dispositif dont il s'agit nécessite un nouvel échange avec les transporteurs. Nonobstant, il partage l'essentiel de l'intervention de M. BENEDETTI.

Le président de l'ADEC dit que la présente convention prend fin en 2023. Il convient d'aller au terme de celle-ci et d'engager de nouvelles négociations ensuite.

Mme COMBETTE tient à rappeler toute l'importance de la formation. Les conducteurs sont plutôt âgés et il y a lieu de songer à former des jeunes.

La présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0

NP:0

3- Rapport n° 310 portant validation du projet d'avenant n° 2 à la convention de gestion en paiement dissocié du cofinancement par le FEAMP des aides de l'Office de l'Environnement de la Corse dans le cadre du programme opérationnel FEAMP pour la programmation 2014-2020

Le rapport est présenté par M. PAOLINI, président de l'Agence d'urbanisme, d'aménagement et de l'énergie de la Corse, en lieu et place de M. ARMANET, président de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Mme COMBETTE fait état des propositions qui ont été formulées pour modifier la maquette financière et éviter les dégagements d'office. Il convient de demeurer vigilant.

- M. CAITUCOLI invite l'exécutif à réactiver la commission mise en place lors de la précédente mandature.
- M. PAOLINI répond favorablement aux deux intervenants.

La présidente de l'Assemblée de Corse sollicite les suffrages des commissaires.

A l'issue, le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0

ABS.: 0 NP:0 4- Rapport n° 289 relatif à une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association d'Entraide des personnes Admises en Protection de l'Enfance de Corse (AEPAPE)

Mme FAZI présente le rapport.

M. VANNI donne lecture de l'avis favorable émis par la CFF. Il précise que les représentants des groupes Avanzemu et Un Soffiu Novu n'ont pas participé au vote.

Le rapport est mis aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

5- Rapport n° 291 relatif à l'avenant financier modificatif n° 2 à la convention de financement du Groupement d'Intérêt Public Maison Des Adolescents (GIP MDA) de Bastia

Le rapport est présenté par Mme FAZI.

Le rapport de la CECCSS est lu par M. COLONNA. Celle-ci a émis un avis favorable, les groupes Core In Fronte et Un Soffiu Novu n'ont pas participé et le groupe Avanzemu s'est abstenu. M. VANNI poursuit avec le rapport de la CFF. L'avis est favorable et Un Soffiu Novu n'a pas participé alors qu'Avanzemu était absent.

La présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport considéré.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

6- Rapport n° 292 portant renouvellement des contrats de financement des dispositifs MAIA et CTA pour l'exercice 2021-2022

Mme FAZI présente le rapport considéré.

M. COLONNA donne lecture du rapport de la CECCSS. L'avis est favorable, les groupes Avanzemu et Un Soffiu Novu n'ont pas participé au vote et le groupe Core In Fronte s'est abstenu. Il en va de même pour la CFF dont le compte rendu est lu par M. VANNI avec cependant la non-participation du groupe Un Soffiu Novu, le groupe Avanzemu étant absent.

La présidente MAUPERTUIS soumet le rapport aux suffrages des commissaires.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0

NP : 0

7- Rapport n° 305 relatif à une demande d'habilitation du centre de lutte antituberculeuse et financement de l'activité

La présentation du rapport est effectuée par **Mme FAZI**.

- M. COLONNA lit le rapport de la CECCSS. Celle-ci a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes Avenzemu et Un Sofffiu Novu, le groupe Core In Fronte s'est abstenu. S'agissant de la CFF, l'avis, restitué par M. VANNI, est favorable avec la non-participation du groupe Un Soffiu Novu, le groupe Avenzemu étant absent.
- **M. BENEDETTI** fait observer que cette structure n'est plus active actuellement. Il préconise un redéploiement et suggère d'évoquer cette problématique avec l'ARS.

Mme ANTONINI précise que la tuberculose n'est pas une maladie orpheline et que le BCG n'est plus un vaccin obligatoire.

Mme FAZI conclut.

La présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0

NP:0

8- Rapport n° 316 portant conventions fixant les contributions financières au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'exercice 2021

Mme FAZI rapporte.

La CCF et la CECCSS ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. BENEDETTI estime qu'il appartient à la collectivité de Corse d'initier et de piloter ces dispositifs.

La présidente MAUPERTUIS indique que M. MARCANGELI ne peut prendre part au vote et que Mme COMBETTE bénéficie pour le présent vote du pouvoir de Mme BOZZI.

Elle soumet ledit rapport au suffrage des membres de la commission permanente.

Est absent : M. MARCANGELI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

9- Rapport n° 327 portant convention de financement d'hébergement avec le Foyer de vie pour adultes handicapés « La Prévôté »

Mme FAZI présente le rapport pour lequel il y a lieu de voter l'urgence.

M. BENEDETTI suggère de délivrer un mandat permanent au président du conseil exécutif de Corse et à sa déléguée en charge du social et de la santé pour le traitement de ce dossier. Il n'est pas utile qu'il soit soumis à l'examen de la commission permanente.

Mme FAZI souligne qu'elle a privilégié la sécurité juridique concernant cette affaire et, par voie de conséquence, saisi la commission considérée.

9-1- Vote sur l'urgence

La présidente de l'Assemblée de Corse invite les commissaires à se prononcer sur l'urgence.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

9-2- Vote sur le rapport

La présidente MAUPERTUIS demande à présent aux commissaires de voter sur le rapport en cause.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0

NP:0

10- Rapport n° 312 concernant l'Agence Nationale du Sport (ANS) – Répartition des crédits

Mme GUIDICELLI procède à la présentation du rapport.

- M. COLONNA donne lecture de l'avis favorable émis par la CECCSS sur lequel le groupe Core In Fronte s'est abstenu et le groupe Un Soffiu Novu n'a pas participé. La CFF a émis un avis favorable.
- **M. BENEDETTI** s'interroge sur les critères qui prévalent s'agissant de l'attribution des aides. Ainsi, des subventions ont été allouées à deux nouveaux aéroclubs. Il considère qu'il ne s'agit pas à proprement parlé d'activités sportives.

Mme GUIDICELLI répond que ces associations bénéficient d'un simple accompagnement. L'aide porte sur des montants extrêmement faibles et sur des dispositifs particuliers.

La présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

11- Rapport n° 304 portant avis relatif à une demande de remise gracieuse de l'ancien régisseur de recettes des transports, destinataire d'un arrêté de débet par la DRFIP engageant sa responsabilité suite à la contestation d'un déficit en valeurs durant l'exercice de sa mission

Mme FAZI rapporte en lieu et place de Mme MATTEI.

La CECCSS a émis un avis favorable. M. VANNI lit le rapport de la CFF. Ses membres ont également émis un avis favorable, le groupe Un Soffiu Novu n'a pas participé au vote et le groupe Avanzemu était absent.

Le rapport est soumis au suffrage de la commission permanente par la présidente MAUPERTUIS.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

12- Rapport n° 309 relatif à l'applicatif ZEFIR, maintenance et hébergement

Mme LUCIANI présente le rapport.

La CECCSS et la CFF ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable. M. VANNI donne lecture du rapport de la CFF.

M. BENEDETTI procède à un commentaire auquel répond Mme LUCIANI ainsi que le président du conseil exécutif de Corse.

La présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

13- Rapport n° 311 relatif à une délibération modificative de la délibération n° 21/093 CP du 19 mai 2021 portant sur la convention avec l'Association Régionale des Missions Locales (ARML)

Mme LUCIANI rapporte.

La CECCSS a émis un avis favorable.

La présidente MAUPERTUIS demande aux commissaires de se prononcer sur ledit rapport.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

14- Rapport n° 308 relatif au site archéologique de Cuccuruzzu à Livia - Fonctionnement de la régie de recettes : nouveaux tarifs d'ouvrages mis en vente à la boutique du site archéologique de Cuccuruzzu

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

La CFF et la CECCSS ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. BENEDETTI fait à nouveau part de la nécessité de donner un mandat au président du conseil exécutif de Corse pour le traitement de cette catégorie de dossiers.

Le président SIMEONI indique que la collectivité ne peut s'affranchir de certaines contraintes juridiques, techniques et budgétaires.

La présidente MAUPERTUIS rapporte que les sommes engagées sont importantes. Il est, par conséquent, préférable sur ces affaires de faire délibérer l'Assemblée de Corse ou la commission permanente.

Au terme de cet échange, elle met le rapport aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

15- Rapport n° 317 relatif au musée de l'Alta Rocca - Vente du catalogue de l'exposition « Paci eterna »

Mme LUCIANI présente le rapport.

La CFF et la CECCSS ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

La présidente de l'Assemblée de Corse demande aux commissaires de se prononcer sur le rapport considéré.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 15 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

16- Rapport n° 315 portant soutien aux sections « cinémaaudiovisuel » des lycées insulaires : subvention aux trois lycées proposant l'enseignement CAV (Cinéma-Audiovisuel) pour l'acquisition de matériels scéniques

Mme LUCIANI rapporte.

Le rapport de la CECCSS est lu par M. COLONNA. L'intéressé mentionne que la commission a émis un avis favorable avec la non-participation de Un Soffiu Novu. La CFF a également émis un avis favorable.

M. BENEDETTI suggère d'arrondir les sommes.

Le président SIMEONI formule la même réponse que celle avancée pour le rapport n° 308.

Avant de soumettre ledit rapport aux suffrages des commissaires, la présidente MAUPERTUIS précise que M. MONDOLONI ne peut pas prendre part au vote.

Est absent: M. MONDOLONI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 0

17- Rapport n° 306 relatif au droit d'ester en justice : dossier 21REC84 (rémunération du Directeur général de l'Office des Transports de la Corse)

Le président du conseil exécutif de Corse rappelle les principes s'agissant de ce type de dossiers. Il présente ensuite le rapport.

La CFF a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI observe qu'il subsiste une absence de logique au niveau des rémunérations. Il serait souhaitable d'harmoniser les rémunérations des présidents de ces établissements ainsi que celles des cadres. En ce qui concerne la rédaction du rapport proprement dit, il convenait de solliciter la validation de l'appel.

M. VANNI évoque les charges imposantes de travail auxquelles ces personnels sont soumis.

Mme TIBERI précise qu'elle ne participera au vote nonobstant les explications du **président SIMEONI** qu'elles jugent satisfaisantes. La régularisation lui semble logique eu égard aux délais. D'un point de vue juridique, elle admet que ce dossier ne pose aucune difficulté.

Le président du conseil exécutif de Corse estime logique et légale de procéder à la saisine de l'un des deux organes délibérants pour disposer d'un mandat en défense ou en demande. En substance, il précise qu'il annulera l'action en l'absence d'approbation des commissaires sur cette affaire.

La présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI,

N'ont pas participé : Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Jean-Martin MONDOLONI et Julia TIBERI.

POUR: 9 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 6

18- Rapport n° 307 relatif au droit d'ester en justice : dossier 21REC82 (marché de 2018 concernant le réseau régional très haut débit pour les établissements d'enseignements et de recherche de Corse)

Le rapport est présenté par le président SIMEONI.

La CFF a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI s'étonne de ce qu'une délégation de signature puisse être attribuée concernant des marchés pour lesquels les sommes sont très élevées.

Le président du conseil exécutif de Corse répond que la règlementation en la matière a été rigoureusement respectée.

La présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour: Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI,

N'ont pas participé : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Jean-Martin MONDOLONI et Julia TIBERI.

POUR: 10 CONTRE: 0 ABS.: 0 NP: 5

La présidente de l'Assemblée de Corse rappelle qu'il y a lieu d'appliquer avec la plus extrême rigueur les consignes de sécurité en matière sanitaire lors de la tenue de la session

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée par la présidente de l'Assemblée de Corse à 18 heures 30.

Fait à Aiacciu, le 29 septembre 2021



<u>CUMMISSIONE PERMANENTE</u> <u>U 29 SETTEMBRE DI U 2021</u>

COMMISSION PERMANENTE DU 29 SEPTEMBRE 2021

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n^u 326 : Aduzzione di u rigulamentu di furmazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu.

Rapport n° 326 : Adoption du Règlement de formation des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif.

SUCIALE E SALUTE - SOCIAL ET SANTE

Raportu nº 289 : Suvvinzioni anninca di funziunamentu per l'Associu di fraiutu di i parsoni ammissi in Prutizzioni di a zitiddina di Corsica.

Rapport n° 289 : Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association d'Entraide des Personnes Admises en Protection de l'Enfance de Corse (AEPAPE).

Raportu n^u 291 : Aghjustu finanziariu n^u2 à u finanziamentu di u Gruppamentu d'Interessu Publicu Casa di l'Aduliscenti di Bastia.

Rapport n° 291: Avenant financier modificatif n°2 à la convention de financement du Groupement d'Intérêt Public Maison Des Adolescents (GIP MDA) de Bastia.

Raportu n^u 292 : Rinnuvata di i cuntratti di finanziamentu di i dispusitivi MAIA è CTA per l'eserciziu 2021-2022.

Rapport n° 292: Renouvellement des contrats de financement des dispositifs MAIA et CTA pour l'exercice 2021-2022.

Raportu n^u 305 : Dumanda d'abilitazione di u centru di lotta contru à a tuberculosi è finanziamentu di l'attività.

Rapport n° 305 : Demande d'habilitation du centre de lutte antituberculeuse et financement de l'activité.

Raportu n^u 316 : Cunvinzioni in quantu à i cuntribuzioni finanziarii à titulu di u Fondu di sulidarità par l'alloghiu, par l'annu 2021.

Rapport n° 316 : Conventions fixant les contributions financières au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'exercice 2021.

Raportu nº 327 : Cunvenzione di finanziamentu d'alloghju cù u centru di vita per i maiò svantaghjati « La Prévôté ».

Rapport n° 327 : Convention de financement d'hébergement avec le Foyer de vie pour adultes handicapés « La Prévôté ».

LINGUA CORSA - LANGUE CORSE

Raportu nº 290 : Festa di a Lingua 2021. Rapport n° 290 : Fête de la Langue 2021.

AMMINISTRAZIONE GENERALE - ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n^u 306 : Drittu di andà in tribunali : cartulari 21REC84 (rimunirazioni di u Dirittori Ginirali di l'Uffiziu di i Trasporti di a Corsica).

Rapport n° 306 : Droit d'ester en justice : dossier 21REC84 (rémunération du Directeur général de l'Office des transports de la Corse).

Raportu nº 307 : Drittu di andà in tribunali : cartulari 21REC82 (marcatu di u 2018 rilativu à u ritali altissimu flussu pà i stabilimenti d'insignamentu è di ricerca di Corsica).

Rapport n° 307 : Droit d'ester en justice : dossier 21REC82 (marché de 2018 concernant le réseau régional très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse).

<u>SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>

Raportu n^u 310 : Pruposta di mudificazioni di a « Strutturazioni è sustegnu di u sittori di u Trasportu Stradali di Passaghjeri (TSP) » in appiigazioni di i dispusizioni di l'articulu L.422-26 di u Codici Ginirali di i Cullittività Tarrituriali.

Rapport n° 310 : Proposition de modification du dispositif « Structuration et accompagnement de la filière du Transport Routier de Voyageurs (TRV) » en

application des dispositions de l'Article L.4422-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA - ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE

Raportu nº 309 : Appligativu ZEFIR : mantinimentu è uspitera.

Rapport n° 309 : Applicatif ZEFIR : maintenance et hébergement.

Raportu n^u 311 : Deliberazione mudificativa di a deliberazione n^u 21/093 CP di u 19 di maghju di u 2021 in quantu à a cunvenzione cun l'Associu Regiunale di e Missione Lucale (ARML).

Rapport n°311 : Délibération modificative de la délibération n°21/093 CP du 19 mai 2021 portant sur la convention avec l'Association Régionale des Missions Locales (ARML).

CULTURA E PATRIMONIU - CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu nº 308 : Situ archeulogicu di Cuccuruzzu in Livia - funziunamentu di a regia di e ricette - ultimi prezzi per i libri in vendita inde a butega di u situ archeulogicu di Cuccuruzzu.

Rapport n° 308 : Site archéologique de Cuccuruzzu à Livia - fonctionnement de la régie de recettes : nouveaux tarifs d'ouvrages mis en vente à la boutique du site archéologique de Cuccuruzzu.

Raportu nº 315 : Aiutu pà i sizzioni « sinemà è audiuvisivu » di i licei isulani : suvvinzioni à i trè licei chì pruponini stu insignamentu da parmettali di cumprà matiriali scenichi.

Rapport n° 315 : Soutien aux sections « cinéma-audiovisuel » des lycées insulaires : subventions aux trois lycées proposant l'enseignement CAV (Cinéma-Audiovisuel) pour l'acquisition de matériels scéniques.

Raportu nº 317 : Museu di l'Alta Rocca. Vendita di u catalogu di a mostra « Paci eterna ».

Rapport n° 317 : Musée de l'Alta Rocca. Vente du catalogue de l'exposition « Paci eterna ».

AMBIENTE - ENVIRONNEMENT

Raportu n^u 303 : Validazione di u prugettu d'aghjustu n^u 2 à a cunvenzione di gestione cun pagamentu spiccatu di u cofinanziamentu da u FEAMP di l'aiuti di l'Uffiziu di l'Ambiente di Corsica, in u quatru di u prugramma uperaziunale FEAMP pè a prugrammazione 2014-2020.

Rapport n° 303 : Validation du projet d'avenant n° 2 à la convention de gestion en paiement dissocié du cofinancement par le FEAMP des aides de l'Office de

l'Environnement de la Corse dans le cadre du programme opérationnel FEAMP pour la programmation 2014-2020.

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI - INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu nº 304 : Avisu in quantu à una dumanda di scontu à l'amichevule di l'anzianu ammaistratore di ricette di i trasporti, destinatariu di un arrestatu di debitu da a DRFIP chì ingagia a so rispunsabilità dopu custattatu un deficitu in valori durante l'eserciziu di a so missione.

Rapport n° 304 : Avis relatif à une demande de remise gracieuse de l'ancien régisseur de recettes des transports, destinataire d'un arrêté de débet par la DRFIP engageant sa responsabilité suite à la constatation d'un déficit en valeurs durant l'exercice de sa mission.

<u>GHJUVENTÙ – ATTIVITÀ SPURTIVE - JEUNESSE - ACTIVITES SPORTS</u>

Raportu nu 312 : Agenza Naziunali di u Sport (ANS)- Ripartizioni di a parti tarrituriali.

Rapport n° 312 : Agence Nationale du Sport (ANS) - Répartition de la part territoriale.
